



ESG: Projet pilote "Green Lease" mis en œuvre avec succès

03-04-2024

Le parc immobilier de la Suisse est à l'origine d'environ un quart de nos émissions de gaz à effet de serre. Il est donc essentiel de se concentrer sur la transformation durable du parc immobilier pour mettre en œuvre la stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

L'introduction de contrats de location verts, appelés "Green Leases", constitue une approche innovante à cet égard. Il s'agit d'un catalogue de mesures permettant aux locataires et aux bailleurs d'apporter leur contribution à une plus grande durabilité dans le cadre d'une collaboration partenariale. Ces mesures sont mises en œuvre par le biais d'avenants ou d'annexes au contrat de location. Les mesures mises en œuvre conjointement contribuent entre autres à réduire les émissions de CO₂ d'un bâtiment. Ainsi, toutes les parties impliquées peuvent profiter des avantages qui en découlent et deux objectifs peuvent être atteints. D'une part, ces efforts augmentent l'attractivité des biens immobiliers sur le marché. D'autre part, ils améliorent l'efficacité énergétique et réduisent ainsi également les frais annexes.

Dans le cadre d'un projet pilote, les premiers "contrats de Green Lease" ont été mis en œuvre avec succès et ont rencontré un écho positif. Nous prévoyons d'ajouter progressivement des clauses de bail vert à tous les contrats de location dans les années à venir. En effet, seul l'effort



conjoint des bailleurs et des locataires peut apporter une contribution décisive à la réalisation des objectifs climatiques.